

SYNDICAT MIXTE DU PAYS SANCERRE SOLOGNE

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

7, rue de la Gare
18260 Vailly sur Sauldre
Tél. : 02 48 73 99 01
contact@pays-sancerre-sologne.com

DÉLIBÉRATION N°2022/33
PROJET EOLIEN DE BLANCAFORT

SÉANCE DU 5 JUILLET 2022

Date de convocation : 23/06/2022
Nombre de membres en exercice : 66

Présents (37)

Argent-sur-Sauldre : Pierre LOEPER
Assigny : Claudine CHESTIER
Aubigny-sur-Nère : Laurence RÉNIER (Présidente)
Bannay : Jean-Michel GARNIER
Blancafort : Pascal MARGERIN (Vice-Président)
Boulleret : Jean-Louis BILLAUT (Vice-Président)
Brinon-sur-Sauldre : Lionel POINTARD
Bué : Monique RIX
Clémont : Dominique TURPIN
Concessault : Serge VAN POUCKE
Crézancy-en-Sancerre : Jean SOUCIET
Dampierre-en-Crot : Sylvain BIJOUX
La-Chapelle-d'Angillon : Régis COUSTENOBLE
Le-Noyer : Chantal MILLÉRIOUX (Vice-Présidente)
Menetou-Râtel : Corinne LELIEVRE
Ménétréol-sur-Sauldre : Jacques VISCAPI
Méry-es-Bois : Marc-Antoine BAILBY
Oizon : Marc GOURDOU
Saint-Bouize : Anne-Marie TERREFOND
Sainte-Montaine : Jean-Yves DEBARRE
Santranges : Sylvie BARDY
Savigny-en-Sancerre : Thérèse RUELLÉ
Sury-en-Vaux : Michel BEDU
Sury-Près-Léré : Christian HAYEZ
Thauvenay : Gabrielle MATTELLINI
Vailly-sur-Sauldre : Christelle PAYE
Veaugues : Jean-Yves PELÉ
Verdigny : Arielle VATAN
Villegenon : Julien GUILLAUME
Vinson : Marie-France MARIX
Communauté de Communes Sauldre et Sologne : Marc-Antoine BAILBY (Méry-es-Bois)
Communauté de Communes Sauldre et Sologne : Jean-Yves DEBARRE (Sainte-Montaine)
Communauté de Communes Sauldre et Sologne : Pascal MARERIN (Blancafort)

Communauté de Communes Pays-Fort, Sancerrois Val de Loire : Liliane BOURGEOIS (Saint-Satur)
Communauté de Communes Pays-Fort, Sancerrois Val de Loire : Françoise NOYER (Léré)
Communauté de Communes Pays-Fort, Sancerrois Val de Loire : Florence RUELLÉ (Boulleret)
Conseiller Départemental du canton de Sancerre : Patrick BAGOT

Pouvoirs (5)

Barlieu : Anne-Laure GAMBIER pouvoir à Christelle PAYE (Vailly-sur-Sauldre)
Feux : Julien BARBEAU pouvoir à Laurence RÉNIER (Aubigny-sur-Nère)
Gardefort : François GOURDIN pouvoir à Marie-France MARIX (Vinson)
Jalognes : Patrick LÉGER pouvoir à Marie-France MARIX (Vinson)
Sancerre : Laurent PABIOT (Vice-Président) pouvoir à Laurence RÉNIER (Aubigny-sur-Nère)

Soit 42 voix

Excusés (6)

Ivoy-le-Pré : Jimmy CADET
Jars : Vincent PARISSÉ
Subligny : Jean-Paul GORIN
Conseiller Départemental du canton d'Aubigny-sur-Nère : Anne CASSIER
Conseiller Départemental du canton d'Aubigny sur Nère : David DALLOIS
Conseiller Départemental du canton de Sancerre : Sophie CHESTIER

Absents (18)

Belleville-sur-Loire : Bruno VAN DER PUTTEN
Couargues : Jean-Pierre SERRES
Ennordres : Hugues DUBOIN
La-Chapelotte : Eliane DOUCET
Léré : François RENAUD
Ménétréol-sous-Sancerre : Pascale MARQ
Nançay : Alain URBAIN
Presly : Philippe LOHSE
Saint-Céols : Flore CHAUVEAU
Saint-Satur : Christian DELESGUES
Sainte-Gemme-en-Sancerrois : Nathanaël CROTTÉ
Sens-Beaujeu : Laurent FAUROUX
Sury-es-Bois : Jean-Claude RIMBAULT
Thou : Denis TABORDET
Communauté de Communes Sauldre et Sologne : Hugues DUBOIN (Ennordres)
Communauté de Communes Pays-Fort, Sancerrois Val de Loire : Marc VERBEKE (Barlieu)
Conseiller Départemental du canton de Saint Germain du Puy : Marie-Christine BAUDOUIN
Conseiller Départemental du canton de Saint Germain du Puy : Gérard CLAVIER

L'an deux mille vingt-deux, le cinq juillet,

Le **Comité Syndical** du Pays Sancerre Sologne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mme Laurence RÉNIER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet en date du 21 octobre 1996 portant création du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne,

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne,

Vu le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Sancerre Sologne,

Entre 2017 et 2020, la société RWE Renouvelables France, qui a acheté Nordex Développement, acteur historique du développement éolien en France, a réalisé une première phase de préféabilité à l'implantation d'un parc éolien sur la commune de Blancafort.

Depuis le début de l'année 2021, le projet est entré en phase d'études techniques (environnementale, paysagère, acoustique). Un mât de mesure des vents d'une hauteur de 50 mètres a été installé en mars dernier.

La zone identifiée se situe au sud de la commune, en limite avec Oizon. Le potentiel maximal de la zone est évalué à 4 à 6 éoliennes, d'une hauteur maximale de 180 mètres en bout de pale, en raison d'une contrainte aéronautique. La puissance unitaire des modèles d'éoliennes considérée à ce stade est de 4 à 5,7 MW. A titre indicatif, un parc éolien de 5 éoliennes de 5,7 MW pourrait produire l'équivalent de la consommation électrique (tous usages domestiques) de 22 800 habitants.

Au regard du calendrier du projet, l'entreprise entend déposer un dossier de demande d'autorisation environnementale en préfecture à l'été 2022. S'en suivra une enquête publique, où l'avis des collectivités sera requis.

D'ores et déjà, Madame la Présidente propose au comité syndical d'exprimer sa désapprobation concernant ce projet qui porterait atteinte à la qualité paysagère du bocage du Pays Fort, qu'il convient de défendre et de maintenir à l'état naturel.

Le projet d'implantation se situe sur une ligne de crête, définie actuellement dans le cadre de l'élaboration du SCoT du Pays Sancerre Sologne, qui entend préserver la qualité des paysages et des différents points de vue sur tout le territoire. En outre, ce projet impacterait négativement les communes limitrophes de Barlieu, Concessault et Oizon.

Vu le projet de la société RWE d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Blancafort,

Vu la délibération du conseil municipal de Blancafort en date du 7 décembre 2021 se prononçant contre ce projet d'implantation,

Vu la motion prise par le conseil communautaire Sauldre et Sologne en date du 27 juin 2022 affirmant son opposition au projet d'implantation,

DÉCIDE avec 1 abstention et 41 voix pour

Article unique: D'AFFIRMER son opposition au projet d'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Blancafort afin de préserver le paysage bocager du Pays Fort.

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Laurence RÉNIER